

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la Société de tir de Venarey-les-Laumes
29 novembre 2014

1. Appel des sociétaires-vérification des pouvoirs :

PRESENTS : 26 POUVOIRS : 12 ABSENTS : 39

Présence de Mr Robe représentant la commune de VLL
14h15 : quorum atteint-ouverture de séance

2. Désignation des assesseurs et scrutateurs :

Mrs Patrick Verrière et Gilbert Zara

3. Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/11/2013 :

Adoption à l'unanimité à mains levées

Rapports moral, sportif et financier adoptés à l'unanimité

4 : Rapports : saison 2013-2014

1. **Rapport moral** : présenté par le Président

o Informations de l'AG de la Ligue de Bourgogne d'octobre 2014:

-Stand national de Chateauroux : surface de 10 hectares sur l'ancienne base militaire. Cet achat avait été soumis au vote l'an passé et la Ligue de Bourgogne avait voté contre.

Coût global de 22 millions d'€ que la fédération finance pour :

- 4 millions d'€ en fonds propres
- 15 millions prêt sur 10 ans
- 1,5 millions par la hausse des licences
- 1,5 millions en subventions

Dans cette évaluation des coûts la Fédération n'a pas tenu compte de la nécessité du déminage des terrains, dont le montant est encore inconnu. Afin de compenser, il est prévu de rentabiliser l'investissement par les coûts de fonctionnement du bâtiment à hauteur de 500 000€ et une estimation des recettes à 700 000€.

-Stand de tir de Versailles : La mairie de Versailles a refusé de reconduire la convention d'occupation du terrain par le TNV pour cause de gêne sonore. La Fédération a attaqué la Mairie mais après 2 ans de procédure, a perdu. Elle est condamnée à payer des pénalités à raison de 1000€ par jour d'occupation soit 730 000€ à la commune de Versailles. Le TNV ferme le 1/01/2015.

-Ligue de Bourgogne : 5490 licenciés pour 61 clubs.

23932€ de bénéfiques. La Ligue n'augmentera pas ses cotisations la saison prochaine (7€)

-Comité de Côte d'Or : 1732 licenciés pour 18 clubs. Le comité était en déficit la saison 2012/2013 mais est en positif cette saison de 287€. Comme prévu depuis 3 ans la part comité augmente d'1 € par an jusqu'en 2015.

Notre Président Arnaud Cloupeau était déjà membre du Comité et est devenu non seulement arbitre mais aussi Responsable des Arbitres de Côte d'or en septembre 2014.

o Société de tir de Venarey-les-Laumes:

-Saison 2012/2013 : 80 licenciés Saison 2013/2014 : 95 licenciés

Cette augmentation nous conforte dans le projet de construction du bâtiment pour le pas de tir 100 mètres.

Le Président remercie tous les volontaires qui ont participé aux journées travaux et qui viennent aussi en dehors pour l'entretien des stands et des terrains.

1500€ ont déjà été investis dans l'achat de l'ossature bois du bâtiment mais il reste le permis de construire à déposer quand le PLU sera révisé.

-stand de tir 10 mètres : une subvention de 741€ a été distribuée au club pour la participation des tireurs aux Championnats de France. La question a été posée en CA pour savoir comment utilisée cette somme. Le choix du CA a été de la réinvestir dans le club et non pour chaque tireur. 3 rameneurs pour le stand 10 mètres ont ainsi été achetés avec l'aide en complément d'une subvention exceptionnelle de la mairie. La subvention a été acceptée en conseil municipal. Nous attendons qu'elle soit versée, Mr Robe se renseigne.

-Cette saison nous avons accueilli pour la 2^{ème} fois le championnat départemental Armes Anciennes. 7 clubs se sont déplacés pour effectuer 90 tirs sur 2 jours et demi. Etant donné les échos positifs, et le fait que nous sommes le seul club côte d'orien à avoir un pas de tirs 100 mètres homologué par la FFtir, il a été acté au Comité de tir de Côte d'Or que le club accueillera tous les 2 ans ces championnats.

Avec le nouveau stand de tir 100 mètres il sera même possible d'accueillir les championnats régionaux.

-Mr Robe fait un point sur le PLU : La révision du PLU est obligatoire auprès de la Préfecture. Chaque commune dépose leur PLU. La zone du club de tir est actuellement définie comme réserve naturelle donc non constructible. Nous attendons donc la révision du PLU pour savoir la zone peut être reclassée en zone constructible ; ce qui est une procédure lourde mais le dossier est lancé et ne dépend plus de la mairie. Réponse courant 2015.

Remarques d'adhérents :

-Le bâtiment a été acheté alors que nous n'étions pas sûrs que le terrain soit constructible. Réponse du Président : nous devons rester confiants puisque nous avons déjà l'avis favorable de la mairie pour la construction du bâtiment.

-Le président annonce que Paul Agniel cesse ses fonctions de trésorier à partir de ce jour.

-Le Président remercie les adhérents et les conseillers pour leur investissement tout au long de l'année, les dimanches, ou en semaine. Il remercie également Mr le Maire et les élus de la Commune de Venarey-les-Laumes qui soutiennent la Société d'une part pour l'investissement matériel : prêt de salle, photocopies ; subvention pour régler la facture EDF, intervention des services techniques quand nécessaire

2. **Rapport financier** : présenté par le Président en l'absence du trésorier

Budgets vérifiés et attestés par Mrs Kneip et Shaw

Document à votre disposition sur demande au Président

Résultat comptable : bénéfice de 883,44€ s'expliquant en partie par augmentation du nombre d'adhérents et des ventes du dimanche et par l'accueil des championnats armes anciennes (bénéfice de 257€).

3. **Rapport sportif** : présenté par le Secrétaire

Encore une saison riche en compétitions et compétiteurs.

En résumé : 79 tirs effectués en compétitions officielles dont 45 aux championnats départementaux, 27 aux régionaux et 7 aux championnats de France. 24 tirs au TAR, 17 tirs au 25/50m., 17 tirs aux AA, 21 tirs au 10m.

14 compétiteurs toutes disciplines confondues.

Médailles : 4 or, 4 argent, 7 bronze, dont une 3ème place aux championnats de France 10 mètres pour Bruno Chaudron

Des tireurs ont aussi participés à divers concours, au championnat inter-club et au circuit national.

A noter que le club prend en charge les coûts des inscriptions aux championnats officiels, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des clubs.

5. Approbations des rapports :

Rapports moral et financier approuvés à l'unanimité, à mains levées.

6. Montant cotisation club : saison 2015/2016

-Question d'un adhérent : quels moyens a-t-on pour lutter contre cette augmentation imposée par la FFTir ?

La FFTir par le biais des ligues représentent tous les adhérents. Chaque ligue représente un nombre de voix. Pour exemple la Société de VLL représente 3 voix à la ligue de Bourgogne. Il est évident que les ligues plus grandes telles que la région PACA et Ile de France représentent plus de voix car ayant davantage d'adhérents. Donc ce sont surtout ces régions qui mènent les choix de la FFTir. Mais les gros clubs qui accueillent actuellement des championnats risquent d'être pénalisés par le fait que les compétitions se feront à Chateauroux, et auront ainsi un manque à gagner.

-Voté en CA : pas d'augmentation de la part club pour la saison prochaine soit 39€ par adulte et 28€ par jeune.

7. Journées travaux : saison 2015-2016

Les samedis après-midi et dimanche matin

Week-end du 21 et 22 Mars 2015

Week-end du 5 et 6 Septembre 2015

Week-end fin Mars 2016

Un courrier avait été fait à la Mairie pour signaler des fuites sur le toit du stand 10 mètres. Mr Robe nous informe qu'une entreprise est passée voir et a constaté que le toit est pourri. Le Président sera contacté par l'entreprise afin qu'elle puisse entrer dans le bâtiment.

8. Désignation de 2 vérificateurs aux comptes :

Il faut 2 vérificateurs aux comptes dont un qui ne soit pas au conseil d'administration.

Mr Kneip Robert et Mr Shaw Mike sont à nouveau candidats.

Vote à mains levées, accepté par l'Assemblée. Ces 2 adhérents sont élus à l'unanimité.

9. Projets divers :

-Des séances d'entraînement pour les compétiteurs ont été organisées et animées par Arnaud Cloupeau. Pour les tireurs intéressés de près ou de loin par la compétition, il organisera des séances d'entraînement découvertes pour aborder le tir en compétition avec des notions de techniques, d'arbitrage...N'hésitez pas à contacter le président. Les dates ne sont pas encore fixées.

-Championnat de Côte d'Or Armes Anciennes : à accueillir en Avril 2016.

-Attente des autorisations pour le bâtiment stand 100 mètres.

10. Questions diverses :

1. **Tarif invitations du dimanche matin** : cette invitation ne sert qu'à payer l'assurance; il n'y pas de bénéfice sur ces invitations. L'augmentation du prix a été voté en CA afin d'inciter les personnes venant régulièrement, à se licencier. Tarif jeune passe de 2 à 5 € ; tarif adulte de 5 à 8 €. Ceci à partir du 1^{er} janvier 2015.

2. **Munitions** :

-1 lot de douilles va partir en destruction s'il ne trouve pas preneur : tarif affiché au club.

3. **Intervention d'Eric Girodolle** :

-pour les conseillers de permanence, penser à porter leur badge et à en fournir un aux invités afin que les personnes soient facilement identifiées.

-Le président et lui sont habilités à signer les carnets de tir. Donc ne pas hésiter à solliciter Eric le dimanche même s'il tire.

4. Renouvellement autorisations de détention d'armes (feuilles vertes)

Il est possible de faire sur la même feuille une demande d'acquisition et une demande de renouvellement . Nouvelle durée de détention à titre sportif : 5 ans au lieu de 3 ans auparavant.

5. Installations au 25/50 mètres:

Proposition avait été faite d'achat de lunettes télescopiques à disposition des tireurs le dimanche. Refus du CA car matériel trop fragile et risque qu'elles soient abimées rapidement.

L'achat de rameneurs au 25 mètres a aussi été proposé en CA. Le club pourrait en financer 2 ou 3.

Nous avons la possibilité de nous regrouper avec d'autres clubs de Côte d'Or qui envisagent d'investir dans ces installations.

Projet en cours mais pour VLL il y aurait le problème de condamner l'accès au terrain pour les véhicules.

6. Boutique :

Des T-shirts et des autocollants à l'effigie de la société de tir sont à vendre :

T-shirt 15 € (tailles assorties) et autocollant 1€

S'adresser au président pour les achats

7. Achats :

Vu le nombre d'adhérents nous avons l'autorisation d'acheter une arme supplémentaires en catégorie B.

A choisir selon les demandes.

8. Permanences:

Etant donné que les pas de tir sont souvent pleins les dimanches, il serait judicieux que le conseiller au bureau sorte de temps en temps pour aider à la sécurité. Et que celui qui fait la sécurité y soit en continu ou se fasse remplacer par un conseiller s'il doit s'absenter temporairement pendant la séance.

11. Election du conseil d'administration :

Renouvellement de la moitié des conseillers (10 membres)

37 votants -10 candidatures- 10 élus

12. Election du Président :

1 candidat : Mr Arnaud Cloupeau

37 votants – 1 blanc – 36 voix pour Arnaud Cloupeau

Elu Président : Mr Arnaud Cloupeau

Séance levée à 16h45

S'en est suivi un instant de convivialité entre les adhérents présents

Président : Cloupeau Arnaud

